



COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC D'OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

27 février 2021 – en visio-conférence

L'Assemblée Générale du CRTAO a eu lieu le samedi 27 février 2021, en visio-conférence sous Teams. Elle débute à 09 h 30. On compte environ 80 personnes connectées en même temps à la salle de conférence.

COMPTE RENDU MORAL

Le Président Didier RAMI souhaite la bienvenue aux participants.

Cette AG se déroulera comme en novembre, en visio-conférence. Le vote a été amélioré : un seul vote, qui sera multiplié par le nombre de voix dont dispose le club : moins de risques de mélange des codes, vote plus rapide.

2020 est l'année Covid. Nous avons perdu pratiquement toutes les licences Découverte, puisque celles-ci débutent en mars. L'impact a été plus ressenti à la rentrée, car le confinement partiel est très vite intervenu et ceux qui n'avaient pas renouvelé leur licence l'ont peu fait après : moins 43 licences d'août 2019 à août 2020, mais moins 1442 de février 2020 à février 2021.

Sur le plan sportif il n'y a eu que le Championnat de France en Salle, avec cependant 11 podiums : les sportifs recevront leur chèque par courrier puisque nous ne pouvons faire cette AG en présentiel.

3 archers occitans sont à l'INSEP, 6 Jeunes sont en Pôles ; au total 12 archers sont sur la liste ministérielle de Haut Niveau.

Didier RAMI rappelle ensuite le budget du CRTAO : subventions Conseil Régional, quote-part des licences, subvention FFTA, formations CQP, subvention ANS (ex-CNDS) et rappelle que toutes les demandes de subvention ETAF, pré-ETAF, CD actions Jeunes, Haut Niveau, doivent parvenir par courrier ou par e-mail avant la fin de l'année légale : au plus tard le 15/12/2021.

COMPTE RENDU FINANCIER

Le Trésorier Vincent DENHEZ donne lecture du bilan financier (voir en annexe), signalant que le dossier est suivi par le Cabinet Comptable de Fontsegrives (31). Il détaille les subventions, dont certaines sont des reliquats de subventions allouées par le Conseil Régional en 2018 et 2019.

Les ventes de marchandises sont les tenues d'arbitres et des repas ; les prestations sont les formations.

Les charges de fonctionnement consistent en l'achat de fournitures consommables, les locations : salles au CREPS ; bureau et rangement à Montpellier – honoraires : Cabinet comptable – déplacements : arbitres, BE, élus – frais bancaires : carte bleue – autres extérieurs : cotisation CROS

Puis Vincent DENHEZ présente le prévisionnel qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Pas de questions sur le compte-rendu financier ou sur le prévisionnel.

QUESTIONS DES CLUBS – réponses de Didier RAMI

Quand pourra-t-on reprendre les compétitions ? sans doute pas avant avril (note : la FFTA, questionnée le 1^{er} mars, attend l'autorisation du Ministère pour donner le feu vert aux compétitions)

D1, DNAP : les dates sont décalées en mai ; les montées et descentes de division sont gelées pour 2021 ; d'autre part il est prévu de doubler ces compétitions pour respecter l'écart entre les cibles et éviter trop de participants.

1^{er} TNJ en avril : on espère qu'il pourra se faire à la date indiquée...

Championnat de France Tir Nature : il n'est pas encore annulé

PLAN DE DEVELOPPEMENT

Bernard BARASCUD présente l'évolution de la situation de 2017 à 2020 : avant de planifier les actions futures, il faut connaître ses forces et ses faiblesses. Le Plan s'appuiera sur les objectifs FFTA « Horizon 2024 ».

On constate une hausse du nombre et du pourcentage des féminines, tandis que les Jeunes sont en recul.

Les licences « Pas de Pratique » correspondent aux bénévoles qui s'investissent sans (plus) faire de tir à l'arc.

Des clubs n'ont pas de cadre technique, bénévole ou rémunéré, et le nombre des arbitres, s'il paraît correct, fait apparaître sur la carte un certain nombre de clubs qui ne peuvent organiser de concours car n'ayant pas d'arbitre.

Le Plan de Développement doit servir aux clubs à mieux se structurer et répondre à la demande des licenciés.

Le rattachement des Sports au Ministère de l'Éducation peut nous être bénéfique : une convention est en préparation entre le CROS et la Rectrice de la Région.

Le Comité régional descend vers les clubs, mais les clubs doivent faire remonter leurs constatations bénéfiques et leurs problèmes, leurs propositions... Le Plan de Développement doit définir des objectifs qui seront vérifiables.

Il faut d'autre part aller vers un partenariat : les subventions diminuent peu à peu.

La Commission travaillera cette année sur les objectifs du prochain Plan pour présentation aux clubs.

Question : le niveau demandé pour se présenter aux formations d'entraîneurs est trop haut : Nicolas JONETTE souligne que le niveau Entraîneur Fédéral est le même que l'ancien Entraîneur 1 ; il signale d'autre part qu'un niveau « Animateur de club » est à l'étude.

Suggestion : qu'une carte ou un diagramme fasse apparaître le pourcentage de licenciés par rapport à la population. Proposition très intéressante - Bien noté.

COMMISSION SPORTIVE CIBLE

Lionel ALLASIO informe les participants que cette branche de Commission Sportive regroupe tous les tirs qui ne sont pas de parcours : Salle, extérieur national et international, Beursault, et nouvellement run-archerie, dont le référent est Vincent DENHEZ.

Les tâches incombant à la Commission : mise en place du mode de sélection pour les Championnats régionaux, filière par équipe (DRE, DRJ, critérium régional), examen du calendrier des compétitions, travail avec la Commission Jeunes pour les clubs ETAF, pré-ETAF, et pour les actions Jeunes des Comités Départementaux.

En 2020, seul le Championnat de France en Salle a pu avoir lieu, l'Occitanie a remporté 6 podiums dont 4 titres chez les Jeunes, et 5 podiums chez les Adultes.

A noter des changements pour le Critérium : mixité possible, classement des équipes par le classement national et non plus avec des manches, mais inscription préalable en début de saison, une seule finale regroupera les équipes : 16 arc classique et 8 arc à poulies (voir règlement sur le site du CRTAO) : tir de classement le matin, puis matches.

Filière Jeunes : benjamins-minimes et cadets-juniors ; même règlement que pour les équipes adultes.

Ce règlement permettra à plus d'équipes de participer, sans bloquer plusieurs dimanches.

Rappel de Didier RAMI : les compétitions sont interdites au moins jusqu'au 1er mars. A la reprise, une compétition devra compter au moins 5 cibles et des archers de 2 clubs minimum ; l'arbitre du club pourra officier (seul selon nombre), et on pourra organiser y compris sur des jours de semaine ouvrables.

Question : comment devient-on club pré-ETAF ? il faut s'inscrire auprès du CRTAO et entrer dans la démarche pour devenir club ETAF (rappel : ETAF : 6 Jeunes de Benjamin à Cadet, moyenne TAE 520 pour les filles, 540 pour les garçons). Ils doivent être licenciés au club depuis le début de pratique ou depuis 3 années consécutives).

COMMISSION PARCOURS

La Commission regroupe les Tirs Nature, 3D et Campagne.

Michel PASCAL fait le bilan : quelques clubs ont pu faire leur compétition avant le confinement, mais il n'y a eu ni Championnats Régionaux, ni Championnats de France. Peu de clubs ont pu reprendre leurs activités, et le manque à gagner sur les compétitions (moyenne 70 archers en Nature, 30 en Campagne, inscriptions, buvette, repas éventuellement) est conséquent.

Prévisions 2022 : Trophée des Pyrénées ; stages de perfectionnement Jeunes.

Question : comment faire découvrir le tir de parcours quand on n'a pas de parcours ? Prendre contact avec un club voisin qui pourrait proposer une initiation.

La Fédération pense demander aux clubs ayant des parcours permanents de recevoir des archers d'autres clubs, d'autres régions. Mais il faut penser au respect des gestes barrières et à la traçabilité

Il est possible que le Championnat de France Nature ait un règlement adapté à la situation (classement sur moins de 3 scores)

COMMISSION JEUNES

Jackie RACINAIS rappelle que les dossiers de demande d'aide doivent être faits chaque année : il n'y a pas de tacite reconduction. Le CRTAO a bien admis que les actions envisagées n'avaient pas pu être toutes menées à bien en raison du confinement et des fermetures de salles et de terrains.

En 2020, 6 Comités départementaux ont fait un dossier ; l'aide était de 3 000 € maximum, et/ou 40% du budget prévisionnel de l'action. Total versé : 18 390 €.

4 clubs ETAF ont reçu un total de 8 000 €, et 6 clubs pré-ETAF 6 813 €.

Pour 2021, les dossiers CD ont été envoyés : 7 demandes à cette date ; ETAF : aide de 2 000 € ; pré-ETAF : aide plafonnée à 1 000 €. Les aides pré-ETAF portent sur l'achat de matériel sportif, l'aide à la formation des cadres, des heures de B.E., et éventuellement es frais de déplacement aux TNJ

Question : la FFTA prévoit-elle un aménagement des catégories/distances de tir suite à la Covid (en particulier en parcours, où les Minimes 1^{ère} année l'an passé passeront aux 2 piquets avec éloignement) ? la question sera posée à la FFTA, mais on remarque que c'est d'abord aux entraîneurs de préparer leurs Jeunes aux changements, comme s'il y avait eu des compétitions l'an passé.

COMMISSION FORMATION

Lan DESPEYROUX fait le bilan : beaucoup de formations ont dû être annulées, salles fermées, interdiction de réunion de personnes (l'autorisation est pour les formations professionnelles, pas bénévoles). Il y a eu du retard dans les formations qui ont pu avoir lieu : Entraîneur Fédéral finie en distanciel, celle prévue au printemps a commencé à la rentrée. Il y a eu toutefois 6 formations Assistant Entraîneur, et l'examen E1 (6 réussites).

Les EF en formation commencée en mars 2019 ont eu leur examen en décembre 2020 et janv 2021 (14/15 réussites) DEJEPS : un archer a terminé et validé sa formation.

Formations continues : 2 sessions Poussins, 1 prépa mentale, 1 prépa physique ; total : 31 personnes ont suivi les FC La FFTA a décidé de prolonger la mention « entraîneur actif » jusqu'à fin 2021.

Projets : les formations EF et passerelle E1 vers EF commenceront en visio-conférence.

La FFTA étudie d'autres formes : formation aux publics de club, ajustement EF...

Notre Plan de Développement doit prévoir un élargissement de l'offre de formation : dirigeants, archers...

Rappel : le CROS et les CDOS proposent des formations générale : trésorerie, réunions, premiers secours...

COMMISSION ARBITRAGE

Michel TERPAND, Président de la Commission Régionale des Arbitres (PCRA) présente le rapport de la Commission.

Il y a actuellement 132 arbitres Fédéraux actifs plus 3 arbitres Jeunes, dont 41+2 féminines, mais 83 clubs seulement ont au moins un arbitre. Note : la carte qui a été présentée était partielle et ne montrait pas tous les arbitres. Chaque département a un PCDA, responsable des arbitres du département.

La formation se poursuit, mais le stage pratique manque. Il est pourtant indispensable. Il devrait y avoir un examen le 24 avril (l'an passé un seul examen)

Question : le catalogue des blasons va-t-il être bientôt mis à jour ? Pour le moment, on tient compte de ce qu'il présente, même si ce n'est pas à jour.

COMMISSION FEMININE

Annick BELLET commence son rapport en soulignant la progression du nombre -et du pourcentage- de féminines en Occitanie : les départements sont à 30 à 34%, excepté le Gers à 38 %.

Les résultats des Occitanes sont bons : 4 Haut Niveau (INSEP et Pôles), 7 podiums (dont 2 championnes de France). Challenge Résolument Féminin : 5 équipes arc classique et 5 poulies étaient inscrites, mais n'ont pu faire que le tir en salle avant le confinement de mars. Le challenge est suspendu pour le moment.

Trophée des Mixtes : 1 archer et 1 archère du même club, tirant avec le même type d'arme (même distance et blason) A organiser sur le plan départemental ; les règles ont été changées (assouplissement). Finale nationale en juillet.

Journée du Sport Féminin : le CRTAO a présenté Aurélie AUTRET, junior de Viviez, qui a été plusieurs fois championne de France et a fait partie de l'équipe de France au Ch d'Europe 2019 de tir en Campagne (médaillon de Bronze en individuel et en équipe).

Rappel de l'intérêt du sport pour la santé des femmes : voir l'article d'Armando CABREIRA sur le site du CRTAO

COMMISSION LABELS

Claudie GALLET rappelle les labels qui existaient jusque-là : clubs d'Occitanie labellisés FFTA : 9 Or, 14 Argent, 23 Bronze ainsi que 9 labels Club Citoyen du Sport.

Les nouveaux labels FFTA, déjà présentés dans leurs grandes lignes l'an passé, pourront être demandés à partir du 1^{er} septembre 2021. On peut connaître la démarche par le site FFTA : rubrique Clubs – labels et actions fédérales – label club FFTA. Il y aura 4 labels, s'appuyant en particulier sur les données club fournies à la FFTA (remplir soigneusement la fiche club en début d'année et la mettre à jour si nécessaire).

La liste des référents départementaux est donnée, et une réunion aura lieu dès que la FFTA aura donné les directives aux responsables régionaux.

Question : il y a un volet sportif : comment sera-t-il pris en compte s'il n'y a pas de compétitions ? Réponse : ce seront sans doute les données de 2019, à moins qu'il n'y ait un aménagement.

COMMISSION SANTE ET HANDICAPS

Armando CABREIRA donne la parole à Marion VEYRAC pour la partie Handisport et à Gisèle GALLET pour le Sport Adapté.

Marion liste les divers handicaps reconnus par la FFH : physiques, visuel, auditif, avec quelques exemples de base (perte 25 points membre supérieur ou inférieur, perte auditive de ton à 500, 1 000 ou 2000hz). Des handicaps non reconnus à l'international peuvent être acceptés au national : 2 classificateurs peuvent les faire intégrer dans les groupes reconnus sur le plan national. Un tableau montre les nouvelles catégories pour le tir à l'arc, avec distances et blasons en intérieur.

Gisèle propose différentes possibilités pour les clubs pour recevoir les personnes en situation de handicap psychique, intellectuel ou mental et insiste sur le fait que des relations avec les structures d'accueil peuvent beaucoup apporter aux uns comme aux autres. Là encore, un tableau relate les tirs de compétition FFSA, qui peuvent être organisés le samedi quand une compétition FFTA est inscrite le dimanche.

COMMISSION COMMUNICATION

Frédéric DESPLATS et Pierre PERUZZETTO présentent les graphiques reprenant les connexions au site du CRTAO arc-occitanie.fr par mois et par année, avec un pic lors de la mise en route du nouveau site. C'est un outil de référence, les pages les plus visitées étant, après la page d'accueil, les outils de l'arbitre, les compétitions, devenir arbitre, et le championnat régional en salle.

Choix et mise en place du système de vote Bélénios, qui est mieux maîtrisé à mesure des élections et présente des choix simplifiant le vote (1 bulletin pour x voix, possibilité de renvoi si les données ne sont pas reçues, lisibilité de l'heure de vote pour éviter toute contestation...). On pourra envisager de se servir de ce système quand les AG se feront en présentiel : vote par smartphone, tablette, ordinateur... ce qui évitera un dépouillement long et fastidieux. Accord avec Microsoft France pour Teams pour avoir la gratuité d'utilisation jusqu'en 2030 en faisant partie du programme collaboratif ; la sécurité des données répond aux normes RGPD françaises.

Les membres de la Commission Elections vont ensuite procéder à la mise en service de l'urne, qui sera fermée aux votes mardi après 18 h, avec dépouillement le même jour à 18 h 30, en direct sur le site qui vient de servir pour l'AG. Toutes les personnes le souhaitant pourront se connecter et suivre l'opération d'ouverture et connaître les résultats en direct. Nous avons eu aujourd'hui jusqu'à 80 personnes connectées à la fois.

Après avoir rappelé les différents votes (rapports moral – financier – maintien du tarif de la part régionale actuelle dans les licences – élection des délégués pour l'AG de la FFTA), le Président Didier RAMI remercie l'ensemble des participants ainsi que les intervenants, et les membres de la Commission Elections, qu'il laisse travailler à la mise en service de l'urne. L'AG est close vers 13 h 00.

RESULTAT DES VOTES (mardi 02/03 – 18 h 30)

77 clubs sur 129 ont voté (= 59,7%) ; ils représentaient 375 voix sur 510 (=73,5%)

Motions : Rapport moral : oui : 357 non : 9 vote blanc : 9

Rapport financier : oui : 365 non : 0 vote blanc : 10

Maintien du tarif 2021 de la part CRTAO dans la licence 2022 (Poussins : 9€ - Jeunes : 13€ -

Adultes : compétition : 20€ - pratique en club : 19€ - non pratiquant : 0€)

Oui : 344 non : 24 vote blanc : 7

Elections des représentants de l'Occitanie pour l'AG FFTA 2021 (6 candidats - vote pour 6 au plus)

Ont obtenu, par ordre décroissant des voix :

M. MICHELUTTI Philippe	324 voix
M. ALLASIO Lionel	321 voix
M. JULIEN Franck	315 voix
Mme AYRAL Corinne	310 voix
M. LEDRAPPIER Guy	305 voix
M. AYRAL Patrice	305 voix
Vote blanc	7

Tous les candidats sont élus, la différence étant dans la répartition des voix attribuées à chacun (1/6^{ème} à chacun, puis répartition des voix restantes entre les candidats ayant le plus fort nombre de voix)

La Secrétaire



Gisèle GALLET

Le Président,



Didier RAMI